

Inovefa et Legalife proposent aux promoteurs immobiliers le processus de vente 100 % digitalisé

Actualités > Logement Publié le 07/12/2017 à 12:00



© Andrey Popov / Fotolia

En direct du **Simi** (Paris) – **Inovefa**, spécialiste en Ile-de-France de la commercialisation de programmes immobiliers en VEFA, et **Legalife**, start-up dédiée de la création en ligne de documents juridiques, s'associent pour proposer aux promoteurs immobiliers un processus de vente entièrement digitalisé.

« De la rédaction du contrat de réservation à la signature de l'acte de vente, l'acquéreur des programmes commercialisés par Inovefa pourra accomplir l'ensemble des formalités d'acquisition de

son appartement sur internet avec une sécurité et une ergonomie maximale, indique un communiqué.

Développée par Legalife, la digitalisation du processus de vente immobilière permet au client de réserver son appartement de manière complètement digitalisée en quelques minutes directement depuis le bureau de vente ou en ligne chez lui sur le support de son choix : ordinateur, tablette ou smartphone. Le contrat de réservation, entièrement automatisé, est spécifique pour chaque programme immobilier. L'acquéreur est guidé tout au long du processus par des questions très simples jusqu'à la signature électronique qui a valeur légale.

« Une fois le lot réservé, l'acheteur a accès à un compte personnel contenant l'ensemble des documents de son dossier d'acquisition. Il peut consulter à tout moment le contrat et ses annexes (plan de masse, plan de l'appartement, plan du parking, etc.) et télécharger dans son espace personnel les différents documents à fournir à Inovefa et au notaire pour la signature de l'acte authentique de vente » poursuit le communiqué.

« Dans un environnement où la digitalisation du parcours client est toujours plus présente, nous sommes convaincus que la dématérialisation des outils de vente est un enjeu majeur de notre métier. C'est aussi un excellent moyen d'apporter un service innovant à nos clients promoteurs. En effet, cette nouvelle solution permettra d'accélérer le traitement des dossiers et donc de la réitération des programmes immobiliers dans un contexte légal maîtrisé par des professionnels. C'est pour cette raison que nous nous sommes rapprochés de Legalife : satisfaire nos clients acquéreurs et répondre aux besoins des promoteurs », déclarent **Benjamin Bisson**, **Bruno Goldstein** et **Morhad Hadji**, co-fondateurs de Inovefa.

« La signature de ce partenariat avec Inovefa confirme l'excellent accueil réservé par le secteur immobilier à la solution développée par Legalife de digitalisation complète du processus de vente dans l'immobilier neuf. La technologie permet de digitaliser, de faciliter et de fluidifier le processus pour l'acquéreur tout en optimisant la gestion côté commercialisateurs et notaires. Nous sommes confiants que de nombreux promoteurs souhaiteront l'utiliser pour leurs programmes à venir », déclarent François Marill et **Thomas Rivoire**, co-fondateurs de Legalife.

Mots-clés : François Marill, Legalife, Simi, Thomas Rivoire, VEFA, Inovefa, Benjamin Bisson, Bruno Goldstein, Morhad Hadji, Digitalisation, Innovation, Start-up

Business Immo

Personnes citées

Bruno GOLDSTEIN
Directeur associé
INOVEFA

Benjamin BISSON
Directeur associé
INOVEFA

Morhad HADJI
Directeur associé
INOVEFA

Thomas RIVOIRE
Co-fondateur
LEGALIFE

Sociétés citées

SIMI - SALON DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE (INFOPRO DIGITAL)
ANTONY CEDEX

INOVEFA
PARIS

LEGALIFE
PARIS